



DISPOSITIFS D'AIDE

La Garantie Création : Financement bancaire couvrant les investissements matériels et immatériels, achat de fonds de commerce, besoin en fonds de roulement, découvert notifié et délivrance de cautions sur marchés France et Export. La quotité garantie est de 60 % en cas de création d'activité nouvelle en indépendant, 70% avec l'intervention conjointe de Bpifrance et de la Région, et 50 % dans les autres cas.

A QUI S'ADRESSENT-ILS ?

La Garantie Création s'adresse aux PME créées depuis moins de 3 ans ou dirigeants, personnes physiques s'endettant à titre personnel pour réaliser un apport en fonds propres dans leur société.

OBJECTIFS

La Garantie Création permet l'installation et le développement des nouveaux entrepreneurs en leur facilitant l'accès au crédit ou la création de sociétés par des entreprises existantes qui développent des activités ou produits nouveaux.

Le dossier se monte avec votre partenaire bancaire.

COORDONNEES

BPI France AUVERGNE
30 RUE JEAN CLARET
CS 20101
63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX
04 73 34 49 90

